

N° 43
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

18 décembre 2014

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la Principauté d'Andorre** relatif à la **création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Porta.***

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 260 (2013-2014), **160** et **161** (2014-2015).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Porta, (ensemble une annexe) signées à Paris, les 13 janvier et 10 mars 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2014.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 260 (2013-2014), Sénat.